



Titre Emploi Simplifié Agricole n°10C497268
ATTESTATION PÔLE EMPLOI

Page 1 sur 2

Internet des MSA

Période du 18/09/2021 au 30/09/2021

Salarié : JOEL CLAUDE DANY BLONDEAUX

Nom de naissance :	BLONDEAUX	Adresse :	M. JOEL CLAUDE DANY BLONDEAUX
Date de naissance :	15/09/1981		19 RUE CLOS PRIEUR
Sexe :	Masculin		21220 GEVREY CHAMBERTIN
N° sécurité sociale :	1810971014023		
Département de naissance :	071-SAONE-ET-LOIRE		
Commune de naissance :	AUTUN		
Pays de naissance :	FRANCE		
Nationalité :	FRANÇAISE		

Employeur : DOMAINE A.F.GROS N° SIRET : 38396734600016

Activité :	1100 exploitation agricole
Unité de Gestion :	2 TESA
Nature d'activité sélectionnée :	58 viticulture vendanges
Adresse :	LA GARELLE
	GDE RUE
	21630 POMMARD
Personne à contacter :	ANNE FRANCOISE PARENT GROS
Adresse e-mail :	annie.moreau@andrebt.com
N° Téléphone :	

Contrat à Durée Déterminée :

Type du CDD :	Contrat vendanges
Emploi occupé :	Porteur coupeur
Convention collective :	N583 - Idcc 7024 ccn de production agricole et cuma du 15/09/2020
Niveau/coefficient hiérarchique :	PAL1
Salaire horaire brut :	10.25 EUR
Caisse de retraite complémentaire :	AGRICA
Heures complémentaires éventuelles (pour les CDD à temps partiel) :	0.00
Lieu de travail identique à l'adresse de l'établissement.	
Département de travail :	021-COTE-D'OR
	Commune de travail : POMMARD
Autres éléments de rémunération :	
Nombre de jours travaillés :	12 jours
	Nombre de jours non travaillés : 0 jours
Contrat en cours	Montant SMIC RDF Mensu : 1057.29 EUR

Internet des MSA

	Nombre		Montant		Total	
Heures normales 1 :	65.15	x	13.92		906.89	
Heures normales 2 :	24.50	x	10.25		251.13	
Heures sup/compl à 25.00 :	8.00	x	17.40		139.20	
Heures sup/compl à 50.00 :	5.50	x	20.88		114.84	
PRIME LAVAGE SEAUX :					25.00	
Nombre total d'heures :	103.15		sous-total		1437.06	A
<i>Base de calcul de l'indemnité de fin de contrat (cumul des salaires bruts depuis le début du contrat)</i>					0.00	A1
Indemnité de fin de contrat (A1 x 0.000 %)					0.00	A2
<i>Sous-total (A + A2)</i>					1437.06	B
Indemnité congés payés (B x 10.000 %)					143.71	C
Rémunération totale brute (B + C)					1580.77	D
		Taux cotisations	Montant			
Cot. MSA, chômage, retraite complémentaire, prévoyance, AGFF, CSG déductible :	1326.73	x	18.800	=	249.43	E
Réajustement (hors plafond) :	0.00	x	0.000	=	0.00	E1
Complémentaire santé part ouvrière :				=	0.00	E2
CRDS et CSG non déductibles :	1326.73	x	2.868	=	38.05	F
CSG déductible Versement santé ou complémentaire santé :	0.00	x	6.800	=	0.00	F1
part patronale						
CSG non déductible sur les heures supplémentaires :	254.04	x	9.700	=	24.64	F2
		Nombre	Montant unitaire		Montant	
Prestations en nature 1 :	0	x	0.00	=	0.00	H
Prestations en nature 2 :	0	x	0.00	=	0.00	I
Versement non soumis à cotisations :				+	0.00	J
Versement santé :				+	0.00	J1
Indemnités (+) :				+	0.00	K
Dédutions (-) :				-	0.00	L
Acompte (-) :				-	250.00	M
Complémentaire santé part patronale :				=	0.00	O
Salaire net imposable avant calcul du PAS * :					1077.30 EUR	
Prélèvement à la source (PAS), assiette = 1077.30 EUROS, taux de 0.00% :					0.00 EUR	Z
Salaire net à payer hors PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M) :					1018.65 EUR	
Salaire net à payer suite à déduction du PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M-Z) :					1018.65 EUR	


* D-E+E1-E2-F1+J1+O - Heures sup/compl

Le PAS est un acompte qui n'exonère pas la déclaration traditionnelle.
Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr

Ce bulletin doit être conservé :

- sans limitation de durée pour le salarié ;
- durant 5 ans pour l'employeur.

Date, signature et cachet de l'employeur

30/09/2021 

SAS DOMAINE AF GROS
5 Grande Rue - 21630 Pommard
SIRET 383 967 346 00016
T.V.A. FR 84 383 967 346